

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

6 OCTOBRE 2025

OBJET :

SECURITE

AMENAGEMENT DES
ACCES EXTERIEURS
DES BUREAUX DE LA
POLICE MUNICIPALE

AUTORISATION ET
DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS

2025-10-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 06 octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)
GEISLER Maryse	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir PILLE Robert)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire expose que dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements d'aménager les accès extérieurs des locaux de la Police Municipale

Ces locaux situés Place de l'Europe, nécessitent des travaux de sécurisation renforcée des accès extérieurs à la suite de plusieurs constats exprimés par les agents et afin de respecter la réglementation en vigueur.

Les installations actuelles ne permettent pas un niveau de protection suffisant, notamment en dehors des horaires d'ouverture. Ces aménagements visent à renforcer la protection du site contre les

intrusions et actes de malveillance.

Pour cela, la porte automatique sera remplacée par une porte renforcée en aluminium à l'extérieur et par un volet roulant métallique à l'intérieur. La porte donnant sur l'arrière des locaux sera également changée.

Madame le Maire informe l'assemblée que GCT&M est susceptible de financer ce projet par le biais d'un fonds de concours.

Le coût du projet s'élève à 13 402.10€ dont le plan de financement figure ci-dessous

DEPENSES		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Portes et rideau métallique	13 402,10 €	Fonds de concours 2025	18%	2 434,96 €
		Ville	82%	10 967,14 €
Total HT	13 402,10 €	Total	100%	13 402,10 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour solliciter une participation financière de GCT&M au titre des fonds de concours

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,